

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 27419
Numéro SIREN : 824 214 340
Nom ou dénomination : 365 DAYS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 88731



**Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes**
Membre de la CRCC Colmar
3 route de Saverne
67370 WIWERSHEIM
06 83 43 28 59 – contact@tcge.fr

TCG EXPERTISE

SARL 365 DAYS

4 rue Mandar

75002 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL
365 DAYS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 juillet 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'examen des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 fait apparaître les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires de 260 316 €, contre 33 096 pour l'exercice clos le 30/06/2017 ;
- Un résultat net de 13 781 €, contre 7 844 € lors de l'exercice précédent ;
- Des capitaux propres de 12 844 € sans prise en compte du résultat 2018, pour un capital social de 5 000 € ;
- Une trésorerie nette positive de 3 862 € ;
- Des dettes à court terme de 45 895 € (hors comptes courants d'associés), couvertes par des créances à hauteur de 78 863 €.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire en 2019, mais les données d'activité connues ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

En outre, le fonds de roulement devrait, selon toute vraisemblance, évoluer favorablement du fait de l'encaissement des créances clients inscrites à l'actif. Ainsi, un extrait du grand-livre 2019 fait apparaître un encaissement de 41 014 € en date du 11 janvier 2019, soldant la principale créance client ouverte au 31 décembre 2018.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Conclusions

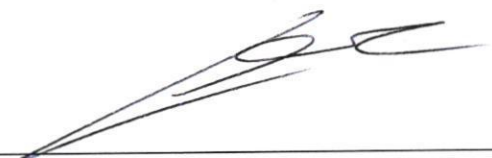
Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est attaché à l'opération.

A Wiwersheim, le 26 juillet 2019

TCG EXPERTISE

Thomas CLAUSS

 **TCG EXPERTISE**
3 route de Saverne
67370 WIWERSHEIM
Tel : 06 83 43 28 59 - Mail : tclaus@tcge.fr
SIRET 823 274 261 00028 - TVA FR65 823 274 261
SAS au capital de 5 000 € - RCS STRASBOURG